

## PROCES VERBAL

### Séance du 16 septembre 2025 à 18 h 30 mn

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre à 18 heures et 30 mn, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice sauf Cyril AUGIER (qui a donné pouvoir à Joël DELORME).

Le président, Michel SUPPLY, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a désigné Mr Philippe GARET comme secrétaire de séance en conformité avec l'article L2121-15 du CGCT.

**Le procès-verbal du 24 juin est adopté.**

#### **I. DELIBERATIONS :**

Avant d'entamer la séance, Monsieur le Maire fait part au conseil de la mise en vente des parcelles appartenant aux propriétaires du 9 Grande Rue, il est impératif de prendre des délibérations ce soir et non simplement d'aborder le sujet comme initialement prévu dans les autres ordres du jour.

Mise aux voix : les membres présents valident la proposition de Monsieur le Maire valident à l'unanimité.

#### **➤ Délib n° 24/2025 : EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LA VENTE DU 9 GRANDE RUE/ ANGLE GRAND RUE – RUE DE PARGNY**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il souhaite que l'angle Grand Rue et Rue de Pargny soit préempté afin de pouvoir améliorer ce carrefour et surtout le sécuriser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 11 juin 2020 donnant délégation de certaines attributions du conseil municipal

Vu le PLU approuvé le 29 juin 2023

Considérant l'exposé du Maire,

Considérant que la compétence Urbanisme a été déléguée à la communauté urbaine du Grand Reims,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le projet de Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires auprès de la communauté urbaine du Grand Reims pour l'aboutissement du projet et signer tous documents nécessaires.

#### **❖ Délib n°25/2025 : EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LA VENTE DU 9 GRANDE RUE/ ANGLE GRAND RUE – RUELLE DU PRESBYTERE**

Monsieur le Maire rappel au conseil qu'il y a quelques années, la commune avait un projet de rénovation de la salle H. LEVY, projet qui n'a pas abouti.

Monsieur le Maire propose de préempter la partie du 9 grand rue, angle Grand Rue et Ruelle du presbytère afin de transformer la ruelle du presbytère en véritable rue, permettant ainsi le passage de véhicules légers. Cette transformation permettrait de reprendre le projet de rénovation de la salle H. LEVY en y ajoutant la transformation du terrain enherbé derrière en parking. Ce nouveau parking serait propice à la lutte contre le stationnement sauvage.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 11 juin 2020 donnant délégation de certaines attributions du conseil municipal

Vu le PLU approuvé le 29 juin 2023

Considérant l'exposé du Maire,

Considérant que la compétence Urbanisme a été déléguée à la communauté urbaine du Grand Reims,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le projet de Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires auprès de la communauté urbaine du Grand Reims pour l'aboutissement du projet et signer tous documents nécessaires.

➤ **Délib n° 26/2025 : MISE EN ŒUVRE DE LA RESERVE POUR L'EXTENSION, LA CREATION DE PARKING DU CIMETIERE ET L'AGGRANDISSEMENT DES BASSINS**

Monsieur le Maire annonce au conseil que la municipalité a été contactée par une personne intéressée pour acheter le terrain sur lequel se trouvent les réserves pour l'extension, la création du parking du cimetière et l'agrandissement des bassins.

Cette personne est ouverte à la possibilité de vendre la partie du terrain nécessaire à la réalisation des projets déjà précités.

Pour cela, il est nécessaire de redessiner le périmètre de la réserve, car après réflexion et au vu de la place restante dans le cimetière, le périmètre prédéfini est plus important que ce qui est nécessaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le PLU approuvé le 29 juin 2023

Considérant l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le projet du nouveau périmètre de la réserve pour le cimetière, son parking ainsi que l'agrandissement du bassin.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour l'aboutissement du projet et signer tous documents nécessaires.

❖ **Délib n° 27/2025 : DECISION MODIFICATIVE N°2**

En 2024, nous avons réceptionné une partie d'une subvention pour la vidéoprotection. Au moment de l'enregistrement comptable de cette recette, l'article utilisé n'était pas le bon.

Le comptable nous demande de faire cette décision modificative afin de réattribuer correctement le bon article.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'opérer les virements de crédits ci-dessous :

Dépenses d'investissement :

- Article 1312 - Région - 9045.00 €

Recettes d'investissement

-Article 13461 – Dotation d'équipement des territoires ruraux + 9045.00 €

❖ **Délib n° 28/2025 : CHOIX DES PRESTATAIRES POUR LA RESTAURATION DU CLOCHE DE L' EGLISE**

- Vu l'article R.2123.1 et suivants du Code de la Commande Publique.
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 10 juin 2025 sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>, relatif à la procédure de dévolution des marchés de travaux relatifs aux travaux de restauration du clocher de l'église Saint-Rémi de Ormes.
- Vu le rapport d'analyse des offres finales établi par la Maîtrise d'œuvre sur la base du règlement de consultation du Dossier de Consultation des Entreprises

- Vu l'avis de la Commission Marchés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT du marché
01 -MACONNERIE /PIERRE DE TAILLE	LE BATIMENT ASSOCIÉ	133 411.90 €
02 – CHARPENTE	ART ET TECHNIQUE DU BOIS	29 908.60 €
03 – COUVERTURE	COANUS	105 504.25 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et toutes les modifications ultérieures s'y rapportant

❖ **Délib n°29/2025 : REPRISE DES BORDURES RUE DU DRESFERVUOIN ET VALIDATION DU REMBOURSEMENT DE CES TRAVAUX PAR L'ADMINISTRE AYANT CAUSE LES DEGRADATIONS.**

Le maire informe le conseil qu'en début d'année un permis de construire a été validé au bénéfice des propriétaires du 12 rue de la Forge. Pour les travaux, les véhicules de chantier passent par l'ouverture du terrain côté rue du Dresfervuoin.

Au cours d'une manœuvre, un des engins a roulé sur le trottoir en face descellant ainsi des bordures de trottoir et abimant un massif paysager.

Un courrier a été envoyé au propriétaire de la parcelle en construction afin de l'informer notre démarche.

Il est proposé aux élus un devis de l'entreprise DEBROUWER pour la reprise et le scellement de bordures d'un montant de 576 euros.

Il est également proposé aux élus que la commune paie la facture mais qu'elle émette un titre de recettes à l'intention de l'administré pour le même montant que la facture pour être remboursé de ces travaux non prévus au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de valider le devis de l'entreprise DEBROUWER pour 576.00 euros (cinq cent soixante-seize euros).
- DECIDE de valider l'émission du titre de recette de 576.00 euros (cinq cent soixante-seize euros) à l'intention de l'administré bénéficiaire du permis de construire du 12 rue de la Forge

❖ **Délib n° 30/2025 : TRAVAUX : REFECTION DE BETON DESACTIVE SUR LE TROTTOIR GRAND RUE**

Le Maire explique au conseil que des travaux sur le trottoir sont à prévoir dans la Grand Rue à l'angle de la rue des Sarments.

Deux devis sont présentés au conseil.

Après analyse des devis, des interrogations restent sans réponse sur certains détails.

Il est demandé de refaire une demande plus précise à chacune des entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de valider ce projet de travaux
- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer le devis le mieux disant
- CHARGE Monsieur le Maire de tenir le conseil informé de son choix final.

**❖ Délib n° 31/2025 : SANEF : RETROCESSION DE TERRAIN**

Le Maire explique au conseil qu'il a réceptionné un courrier de la SANEF pour l'autoroute A4 CSR. Il s'avère qu'en application de textes ministériels, les terrains situés en dehors des emprises de l'autoroute, telles qu'elles sont approuvées à l'article 1 de la décision ministérielle du 23 janvier 2019, sont reconnus inutiles à la concession.

Les terrains appartenant au domaine des collectivités publiques leur sont remis.

Pour notre commune, il s'agit de 12 terrains, 11 en zone X (les terrains numéro 646, 649, 651, 653, 655, 657, 342, 345, 348, 351, 667) et un en zone ZC (le terrain n°210)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la rétrocession des terrains dont la liste est la suivante : X 646, X 649, X651, X 653, X 655, X657, X342, X345, X348, X351, X667et ZC210
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

**❖ Délib n° 32/2025 : ENEDIS : CONVENTION POUR UNE SERVITUDE DE PASSAGE**

Le Maire explique au conseil qu'Enedis nous a envoyé un dossier pour signer une convention de servitude de passage dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux doivent emprunter notre propriété.

Ces travaux s'effectueront sur les parcelles ZC 0210 dit Les Sintiniers, ZC 0211 dit Le chemin du château et ZB0104 dit Les riteux.

Ils concernent 2 canalisations souterraines et leurs accessoires dans une bande de 3m de large sur une longueur totale d'environ 120 mètres ainsi que des bornes de repérage en cas de besoin.

Cette convention sera conclue moyennant la somme de 240.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage avec Enedis ainsi que tous documents nécessaires à ce dossier.

**❖ Délib n°XX/2025 : GRAND REIMS : ADHESION AU SERVICE COMMUN (sous réserve de la réception de l'avis du CST)**

N'ayant pas reçu l'avis du CST, ce sujet est reporté à un prochain conseil.

**❖ Délib n° XX/2025 : PASSAGE AU FORMAT DEMATERIALISE A LA PLACE DU FORMAT PAPIER (sous réserve de la réception de l'avis du CST)**

N'ayant pas reçu l'avis du CST, ce sujet est reporté à un prochain conseil.

**II. QUESTIONS DIVERSES**

- Demande d'aide financière : Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande d'aide financière pour passer le permis de conduire en échange de travaux d'intérêt collectif. Il ressort qu'une telle demande nécessite une organisation difficile à mettre en œuvre dans une petite collectivité comme la notre.
- Demande de passage des services du GrandReims : Un des conseillers demande à ce que les services du Grand Reims fassent l'entretien des bordures en herbe en entre et l'entreprise Vulco ainsi que tout autour du village. Un mail sera fait en ce sens.
- Salle des fêtes : Monsieur KIEFFER explique que malgré les travaux faits pour l'assainissement en début d'année, les problèmes de sanitaires bouchés sont toujours présents. Il est nécessaire de prendre rapidement contact avec l'assurance afin de régler ce nouveau problème.

**Séance du 16 septembre 2025**

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
24	URBANISME	EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LA VENTE DU 9 GRANDE RUE/ ANGLE GRAND RUE – RUE DE PARGNY	1
25	URBANISME	EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LA VENTE DU 9 GRANDE RUE/ ANGLE GRAND RUE – RUELLE DU PRESBYTERE	1
26	URBANISME	MISE EN ŒUVRE DE LA RESERVE POUR L'EXTENSION, LA CREATION DE PARKING DU CIMETIERE ET L'AUGEMENTATION DES BASSINS	2
27	BUDGET	DECISION MODIFICATIVE SUR DEMANDE DU COMPTABLE	2
28	MARCHÉ PUBLIC	CHOIX DES PRESTATAIRES POUR LA RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE	2-3
29	VOIRIE	REPRISE DES BORDURES RUE DU DRESFERVUOIN ET VALIDATION DU REMBOURSEMENT DE CES TRAVAUX PAR L'ADMINISTRE AYANT CAUSE LES DEGRADATIONS.	3
30	VOIRIE	TRAVAUX : REFECTTION DE BETON DESACTIVE SUR LE TROTTOIR GRAND RUE	3
31	VOIRIE	SANEF : RETROCESSION DE TERRAIN	3-4
32	VOIRIE	ENEDIS : CONVENTION POUR UNE SERVITUDE DE PASSAGE	4

**EMARGEMENTS**

<b>Michel SUPLY</b>	<b>Sébastien KIEFFER</b>	<b>Denis COUSINA</b>	<b>Joël DELORME</b>
<b>Cyril AUGIER</b>  (pouvoir à Joël DELORME)	<b>Camille COLLET</b>	<b>Philippe GARET</b>	<b>Mathieu MOBILLION</b>
<b>Jean-Philippe TROUSSET</b>			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30